

Projet de déplacements durables du Nord Bassin

Compte-rendu de la réunion de présentation de la démarche – acteurs environnementaux

La présentation s'est déroulée comme suit :

- Présentation du projet de déplacements durables du Nord Bassin (Alain LEDUC, Chef du projet de déplacements durables du Nord Bassin, Département de la Gironde)
- Présentation du dispositif de concertation (Renaud DUPUY, Directeur de Neorama)

(Voir le support de présentation transmis en annexe)

Échanges avec les participants

Michel BOVIO (Bétey Environnement) – Je voudrais revenir sur le début de la présentation, car vous avez dit qu'il y avait un faible intérêt du public pour les transports collectifs. Quand on considère l'état de l'offre, n'est-ce pas logique ? On voit bien, au contraire, que quand on rénove une ligne et qu'elle fonctionne dans de bonnes conditions, les gens l'utilisent.

Michel DAVERAT (Sepanso Gironde) – Vous nous parlez de scénarios pour « *un projet de déplacements durables pour le Nord Bassin* ». La question que je me pose, c'est : ces scénarios vont-ils vraiment faire état de tous les projets possibles ? Va-t-on réellement prendre en compte tous les moyens possibles et leurs implications à long terme pour le territoire ? Par ailleurs, le journal Sud-Ouest avait évoqué un projet de voie de contournement. Est-ce dans cette logique que l'on s'inscrit ?

Renaud DUPUY (Neorama) – L'idée de co-construire un cahier des charges de la mobilité durable dans son ensemble va présider à la concertation que nous allons mener ensemble et cela a été précisé clairement dans la présentation. Pour ce qui est de la question de Sud-Ouest, je laisse Monsieur Leduc répondre.

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – La communication faite par Sud-Ouest ne correspond pas à l'information que le Département leur avait transmise. Le contournement n'est pas l'objet de ce projet. Les 6 objectifs du projet qui vous ont été présentés sont plus complets et globaux que cela. Aujourd'hui il n'y a pas d'idées préconçues du Département pour une solution en particulier. Nous allons y travailler ensemble.

Patrick du FAU de LAMOTHE (Arc'Eau) – Vous nous avez présenté l'histoire de la RD3. C'est une vieille histoire, en réalité, qui a plus d'un siècle. Quand on regarde cette histoire, on se rend compte que les choix qui sont posés durent dans le temps. Nous sommes ici pour discuter de choix pour l'avenir. Or je n'ai pas beaucoup entendu parler du futur dans votre présentation. Quelle croissance démographique sur ce territoire ? Quelles projections en termes de développement commercial ? Nous avons ici la particularité de ne pas avoir de SCoT, et certaines communes ont vu leur plan local d'urbanisme retoqué par le tribunal

administratif : nous ne savons pas ce que veulent les élus qui dirigent. Aussi, avant de rentrer dans une concertation, et avant de vous répondre pour savoir si nous allons dans la concertation, je souhaite avoir une réponse sur la vision du territoire par le Département, mais aussi les élus locaux. Je voudrais que l'on ait une réponse claire de la part des élus sur cette question : quel est l'avenir du territoire ? En termes de population, de déplacements, etc. ?

Renaud DUPUY (Neorama) – Je pense que l'ensemble des acteurs publics seront conviés aux discussions dans le premier atelier thématique consacré à la mobilité.

Patrick du FAU de LAMOTHE (Arc'Eau) – Si je n'ai pas de réponse sur la vision de l'avenir à 20, 30, 40, 50 ans, je ne peux pas m'engager dans une concertation. Il n'est pas question de rentrer dans une concertation sans connaître les éléments forts et structurants sur l'avenir du territoire.

Pierre VUILLEUMIER (Bassin d'Arcachon Écologie, Sepanso) – J'ai cru comprendre que la compétence transport allait désormais à la Région. Or il me semble que la Région n'est pas incluse dans votre dispositif de concertation. Comment cela se fait-il ? Cela me semble être un vice de forme majeur, si c'est le cas.

Renaud DUPUY (Neorama) – Bien évidemment au travers de nos ateliers, la Région sera intégrée à la concertation et y participera.

Guy ETCHESAHAR (COBARTEC) – C'est bien la première véritable concertation sur un projet alternatif à laquelle il nous est donné de participer, et nous ne pouvons que nous en féliciter. En ce qui nous concerne, au COBARTEC, nous présentons depuis près de 20 ans un projet de tram-train en voie unique de la gare de Facture jusqu'à Lège au nord. Dommage d'avoir autant attendu quand on voit tous ces problèmes qui existent aujourd'hui. J'espère ne pas être déçu par cette concertation, car les enjeux sont énormes. Il faut rappeler qu'il n'y a pas d'exemple en France d'une agglomération d'une telle importance sans réseau perfectionné de transports en commun. Au nord du Bassin, on compte plus de 60 000 habitants. Si on intègre le sud du côté de la COBAS et le Val de l'Eyre, c'est plus de 120 000 habitants. Mais c'est aussi plus de 500 000 l'été. Il faut donc quelque chose de sérieux : une offre capable de répondre à cette demande. Il faut étudier un vrai système alternatif qui réponde aux besoins de tous. On nous a toujours dit qu'on portait le meilleur projet tout en nous disant qu'il allait coûter des sommes faramineuses. Mais ce n'est pas vrai. On s'est basé sur l'exemple de Nantes Châteaubriant, et l'on est arrivé à des coûts tout à fait raisonnables, au regard des enjeux et des besoins, en comparaison avec d'autres solutions proposées.

Gérard RUIZ (Association pour le développement durable du bassin d'Arcachon (A2DBA)) – Je suis tout à fait favorable à la concertation. On voit bien qu'il n'y a pas un projet, mais des projets qui vont s'élaborer. Je rejoins aussi mon collègue d'Arc Eau. Le rôle de la présence et de l'implication des élus dans cette concertation va être déterminant. Transmettez ce message aux élus. Effectivement, nous n'avons pas envie de revivre ce que nous avons vécu avec la création du Parc marin, où les élus se sont appropriés à la fin ce qui a pu être fait. S'il n'y a pas cette présence des élus, on aura de quoi se méfier. On préfère que les élus soient présents dès le départ. Il faut qu'ils participent.

Renaud DUPUY (Neorama) – Je comprends parfaitement ce que vous dites, et je ne peux pas parler au nom des élus. Étant donné que le projet s'élaborera dans le cadre d'une

concertation publique, je pense que cela ne peut que les inciter à participer et à s'impliquer dans la démarche.

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – Les élus du Département sont totalement impliqués. Dans le cadre de la gouvernance mise en place pour ce projet, le Département a souhaité que les élus soient régulièrement informés. Dans ce cadre, un comité directeur composé de collaborateurs des élus se réunit régulièrement. Les élus auront quoi qu'il arrive, des retours de nos échanges.

Renaud DUPUY (Neorama) – Il est important que les élus du territoire puissent se mettre autour de la table et nous transmettons votre message.

Françoise BRANGER (Bassin d'Arcachon Écologie) – J'aimerais revenir sur les éléments de contexte qui sont présentés d'emblée dans la charte de concertation, comme s'ils étaient des acquis, sans que les acteurs aient pu contribuer à ce diagnostic, ça coupe le sifflet. Ce que l'on aimerait, c'est avoir une mise à disposition la plus complète possible, non pas simplement de synthèses, mais de l'ensemble des études et documents existants. S'agissant de la représentation dans le comité consultatif, étant une association agréée – ce qui est assez rare pour être souligné – je souhaite que Bassin d'Arcachon Écologie puisse être représenté au sein du collège des acteurs environnementaux.

Renaud DUPUY (Neorama) – Concernant la mise à disposition des documents, comme cela vous a été présenté, une page spécifique créée sur le site Gironde.fr servira à cela. Elle va évoluer progressivement dans les mois qui viennent et tous les documents seront mis à disposition. Il vous sera également possible de communiquer vos propres documents, si vous en avez.

Alexandre BERT (Nature Gasconne) – Je suis tout à fait d'accord pour la concertation. C'est tout à fait bien de l'avoir lancée même si ce n'était pas obligatoire pour le Département. Par contre, je pense qu'il nous faudra bien distinguer deux types de circulations dans nos réflexions : une circulation touristique l'été, et celle des habitants qui vivent là toute l'année. Or je pense que si l'on étudie les demandes des deux types de publics, on n'aura pas du tout les mêmes besoins. Sur la RD3, on a un énorme problème l'été du fait de l'afflux touristique. Le restant de l'année, ce sont tous les travaux réalisés qui posent problèmes. J'aimerais savoir combien de millions d'euros sont passés dans la réfection de cette route, sans que l'on réfléchisse plus globalement à ce problème...

Yvan LAVALLÉE (COBARTEC) – Vous avez dit que les documents officiels du projet seraient mis à disposition sur le site internet du Département. Et que faites-vous des documents non officiels ? Nous avons, au COBARTEC, nos propres documents. Par exemple, quand on a fait pression au sujet du tram-train que nous proposons, on a eu une étude officielle que le SYBARVAL a confiée à Transamo, mais d'un tram à deux voies, qui était donc à charge, et qui a présenté ce projet comme extrêmement coûteux. Si le choix se fait avec des documents eux-mêmes biaisés ce n'est pas la peine.

Renaud DUPUY (Neorama) – Je tiens à vous rassurer. Au-delà des documents publiés par le maître d'ouvrage, tous les acteurs de la concertation peuvent contribuer via le site internet en partageant leurs connaissances et leurs documents. C'est aussi l'objet de ce site, afin d'assurer le meilleur partage de la connaissance et pour vous de partager l'expertise d'usage qui est la vôtre en tant qu'acteurs et habitants du territoire.

Patrick POINT (Vive la Forêt) – J’ai deux questions à poser. La première : quelle est la portée de la concertation ? Comme Pierre Vuilleumier l’a relevé, il y a eu un transfert de compétence sur les transports. Qui sera maître d’œuvre dans cette opération ? Deuxième question, sur la composition du Comité consultatif : on voit qu’il y a des poids variables dans les collèges. Seulement 7 représentants pour le collège des acteurs environnementaux, 8 et 9 pour les autres collèges. Pourquoi cette variabilité ?

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – Le Département de la Gironde est maître d’ouvrage de la démarche proposée. Les ateliers proposés dans cette phase préparatoire doivent permettre de co-construire un cahier des charges pour l’amélioration du système global des mobilités. Ce cahier des charges devra préciser le rôle de chaque maîtrise d’ouvrage et les engagements correspondants. La Région devra s’engager à ce moment-là au même titre que les communes, la Coban et le Département de la Gironde.

Michel DAVERAT (Sepanso Gironde) – Cela me semble très clair : si c’est le Département qui est le maître d’ouvrage, ce sera une solution routière ou autoroutière, et si c’est un transport collectif en site propre, ce sera la Région qui portera le projet.

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – La COBAN et le SYBARVAL ont également réalisé des études. Nous travaillons avec eux. Toutes ces études font partie des documents qui vous seront transmis via le site internet.

Patrick du FAU de LAMOTHE (Arc’Eau) – Le sujet soulevé par Pierre Vuilleumier a son importance et je pense qu’il faudrait ajouter la Région au Comité consultatif. Autre question : je tiens à vous prévenir contre les risques de conflits d’intérêt. Comment limiter les risques de conflits d’intérêt, notamment en ce qui concerne les élus qui sont à la fois Maires et Conseillers Départementaux. Comment régler ce problème ? Je rappelle que le conflit d’intérêt n’est pas caractérisé par un état de fait mais s’appréhende selon la perception de l’opinion publique.

Renaud DUPUY (Neorama) – Sur la première question, relative à la représentation de la Région dans le Comité consultatif, nous proposerons de manière claire que la Région soit représentée. Pour clarifier le rôle de ce Comité consultatif : il s’agit bien de s’assurer que les contenus du débat et l’organisation de la concertation correspondent aux règles fixées. Sur le conflit d’intérêt, nous ferons remonter au Département précisément et de cette manière cet élément-là.

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – Pour revenir sur le projet, on ne peut pas présager aujourd’hui du résultat de la concertation. Ce que l’on souhaite, c’est que l’ensemble des acteurs travaillent ensemble pour permettre à ce projet d’aller au bout et répondre ainsi aux problématiques de mobilité et aux attentes du territoire.

Michel DAVERAT (Sepanso Gironde) – Concernant les études, on a actuellement connaissance de deux études. Une rappelée par le COBARTEC de nature associative. Une autre diligentée par le SYBARVAL et conduite par Transamo, pour la mise en place d’un TCSP à deux voies. On a également une ancienne étude du Conseil général sur le contournement. On n’a aujourd’hui aucun élément sur un contournement à proprement parler, sauf peut-être l’enquête de défrichement pour laquelle la Préfecture a émis un arrêté.

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – Concernant l’arrêté d’autorisation de pénétrer sur les parcelles, une ambiguïté de rédaction avait été identifiée par certaines associations.

Le Département a demandé à la préfecture de corriger l'arrêté préfectoral. Cette autorisation était nécessaire pour permettre la réalisation des inventaires naturalistes. Lors des prochains ateliers, nous vous présenterons ces études afin de nourrir la discussion. Vous êtes bien d'accord qu'à ce stade il est nécessaire d'explorer un certain nombre de champs.

Marie-Hélène RICQUIER (CEBA, Écocitoyens du Bassin d'Arcachon) – Ces études ont-elles été réalisées ?

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – Oui. Et elles seront mises à disposition. Mais ces études se poursuivent encore actuellement.

Michel DAVERAT (Sepanso Gironde) – Donc vous travaillez en parallèle sur un projet de déplacements durables et sur la voie rétro littorale ?

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – Non, pas du tout. On réalise un inventaire naturaliste sans aucun a priori. Je n'en sais pas plus que vous sur ce que nous allons découvrir.

Un participant – Pourquoi avez-vous intégré un atelier sur la forêt et la sylviculture ?

Alain LEDUC (Département de la Gironde) – Vous savez bien que la forêt et la sylviculture constituent une dimension importante du territoire. On a jugé opportun d'intégrer cette thématique à la réflexion.

Renaud DUPUY (Neorama) – Je tiens à vous préciser que que nous avons proposé cela car il faut bien faire des choix dans les sujets à aborder. Mais si l'on s'aperçoit que d'autres problématiques émergent, nous pourrions naturellement les traiter dans le cadre d'un atelier. D'ailleurs, pour tous les ateliers thématiques, vous pourrez vous inscrire pour participer. Tous les acteurs peuvent participer. Le Comité consultatif est en quelque sorte le conseil de surveillance de la concertation, mais il ne signifie pas que seuls ses membres peuvent participer à la concertation. Celle-ci sera bien ouverte aux acteurs dans leur ensemble, et au public au moment de la concertation préalable.

Michel DAVERAT (Sepanso Gironde) – Si je comprends bien, pour siéger au Comité consultatif, la CEBA va devoir choisir deux de ses membres.

Renaud DUPUY (Neorama) – Exactement, c'est ce que nous vous proposons. Les réunions se dérouleront la plupart du temps dans cette salle, au domaine de Certes et si besoin, dans une salle plus grande.

Renaud DUPUY (Neorama) – Puisqu'il n'y a plus de question, la séance est levée.